



Harcèlement, violences sexistes et sexuelles

Qu'est-ce qu'une mission à risques ?
Comment les prévenir ?

Rappel : l'employeur a une obligation de protection envers ses agents, qu'il s'agisse de leur santé physique ou mentale, y compris en dehors de ses locaux voire en dehors du temps de travail. C'est le cas des missions en général, et plus particulièrement en milieux isolés, quand elles impliquent la vie commune dans un campement, un bateau, une station, etc.

Quels facteurs de risques ?

De quels risques parle-t-on ?

Agissement sexiste (tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant), qui peut avoir des effets psychologiques dévastateurs dans un contexte d'isolement et d'éloignement

Harcèlement sexuel (avances poussées, chantage, exhibition sexuelle, propos sexuels non-désirés...)

Agression sexuelle (toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise)

Les risques sexuels sont des risques professionnels !

D'où vient le risque ?

- **L'éloignement géographique ou l'isolement** et plus largement tout contexte atypique brouille les repères car on est « hors cadre ». Il diminue les inhibitions morales et aggrave le sentiment d'impunité des auteurs de faits. Parallèlement, il accentue aussi la vulnérabilité des victimes : difficultés à réagir, à alerter, à s'enfuir.
- **Communication limitée** : pas de couverture réseau, moyen de communication unique qu'on ne peut utiliser librement ou discrètement, absence de soutien de confiance à proximité, méconnaissance ou absence de moyen de protection tels que police locale ou lieu d'accueil.
- **La promiscuité** et/ou la vie en commun fragilisent la frontière entre travail et vie privée. Le partage d'espaces communs pour le couchage ou la toilette augmente par exemple le risque de nudité ou d'être exposé à la nudité des autres (ce qui est une forme reconnue de harcèlement sexuel). Le partage des temps hors-travail est aussi porteur de dérives (discussions sur la sexualité, etc.)
- **Les différences de codes culturels** à l'étranger exposent particulièrement les femmes (méconnaissance de ce qui est perçu comme une invitation ou de comment exprimer un refus, préjugés sur les comportements sexuels des françaises, etc.) et les personnes racisées (préjugés sur les préférences supposées des personnes de telle ou telle origine). La maîtrise imparfaite de la langue est aussi source de méprise.

Le risque peut provenir des collègues ou de personnes externes (y compris en France), voire des collaborateurs recrutés localement.

Qui est plus à risque ?

- Les femmes, notamment les plus jeunes
- Les jeunes, y compris les hommes
- Les CDD, doctorantes & doctorants, et post-doc
- Les personnes qui partent seules en mission longue et/ou éloignée (surtout en doctorat)
- Tout le monde (hors de son contexte habituel, même une personne d'habitude pleine d'assurance peut se trouver en sidération face à une situation grave)

Quelles mesures adopter ?

En amont de la mission

- Se former, à commencer par l'encadrement.
- Préparer collectivement la mission (réunion, documents communs, mots de la direction...), ne pas faire reposer la préparation sur les seuls missionnaires. Sensibiliser clairement les équipes, y compris sur les sanctions possibles au retour de mission.
- Intégrer la prévention VSS et RPS au sein même des préparatifs du départ.
- Désigner une personne référente au laboratoire, et prévoir — lorsque c'est possible — des contacts réguliers individuels.
- Prévoir des codes adaptés à l'absence de confidentialité (ex. « pour signaler un incident, faites tel signe devant la caméra », « voici un safe word connu seulement de nous deux »)

- Former les personnes référentes à identifier les signaux faibles de mal être ou de victimisation. Identifier les éventuels recours locaux (associations, etc.) et fournir les contacts aux missionnaires. Prévoir un plan de rapatriement d'urgence, au-delà des cas d'urgence médicale. Prévoyez une fiche alerte rédigée dans la langue du pays, en cas d'incapacité à s'exprimer (« Je m'appelle..., je suis ..., contactez... pour les informer que j'ai un problème »).

Pendant la mission

- Avoir des contacts réguliers (lorsque c'est possible)
- Se rappeler d'être sensible aux signaux faibles
- En cas de signalement de faits grave, d'un souhait de retour anticipé, ou d'un soupçon qu'il y a un problème : noter les faits ou ce qui justifie votre impression, et parlez-en à votre hiérarchie ou des collègues.
- Ne laissez jamais sans suite un signalement ou un soupçon de fait grave. L'employeur a une obligation de protection.

NB : Les victimes sont souvent réticentes à révéler spontanément les faits (protéger la mission, peur de ne pas être crue, ne pas interrompre un terrain de thèse, minimisation...), c'est pourquoi il faut être proactif.

Après la mission

- Rappelez la possibilité signaler des faits produits durant la mission.
- Indiquez les contacts possibles (médecins et infirmières soumis au secret professionnel, associations de victimes, référents égalité, etc.).

Les signaux faibles

Même s'il n'y a pas de règle absolue, certains signes doivent éveiller votre attention :

- Les changements d'attitude, de comportement (surtout dans le sens de plus de renfermement, ou de tristesse, mais éventuellement aussi inversement une personne devenue très volubile ou qui dit à chaque phrase qu'elle se porte à merveille)
- Les pleurs et signes de pleurs (yeux rougis) ou de grande fatigue
- L'incapacité à prendre des décisions
- L'absentéisme aux rendez-vous prévus ou le report systématique à une date ultérieure
- L'expression d'une volonté de rentrer
- Les velléités d'abandon, de la recherche en cours voire de la recherche tout court
- La réticence à allumer la caméra
- Un grand pessimisme, tout voir en noir
- Tout signe de mal être ou qui vous donne l'intuition que « il s'est passé quelque chose »

Ressources

Guide pratique sur les violences sur les terrains de recherche :

https://www.univ-tlse2.fr/medias/fichier/livret-vss-sur-le-terrain-numerique_1747985538240-pdf

N° gratuit France Victimes (écoute anonyme) 01 80 52 33 77

Signaler des faits au CNRS : signalement@cnrs.fr